PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 10 juillet 2018 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Étienne Urbain, district 1
Éric Milot, district 2
Isabel Lapointe, district 3
Sandra Mercier, district 4
Danielle Deraiche, district 5
Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 257-07-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

La période d'interventions s'est tenue de 19h05 à 19h06.

Les sujets abordés par les élus ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur le conseiller Dany Beauséjour (district 6) :

- ✓ Le début des travaux de traitement du fer et du manganèse des réseaux d'aqueduc Larochelle et Phelan.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC RELATIVEMENT AUX SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

La période d'interventions s'est tenue de 19h06 à 19h07.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Ginette Sévigny :

✓ La Fête nationale.

RÉSOLUTION 258-07-18
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN 2018

CONSIDÉRANT que copies du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 JUIN 2018

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 30 juin 2018. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent vingt-deux mille huit cent quarante-six dollars et trente-huit cents (522 846.38 $) en référence aux chèques numéros 21537 à 21628 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 259-07-18
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant d'un million soixante-quatre mille cent soixante-et-onze dollars et quarante-deux cents (1 064 171.42 $), en référence aux chèques numéros 21629 à 21796;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 260-07-18
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ - OFFRE DE SERVICE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LES REDEVANCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater un procureur afin d'obtenir des services juridiques d'accompagnement dans le cadre de l'adoption d'un règlement portant sur les redevances sur le développement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'avocats Bélanger Sauvé et, plus particulièrement, maître Marc-André LeChassseur pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1001-2018 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Madame la conseillère Isabel Lapointe donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1001-2018-01 modifiant le règlement 1001-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1001-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1001-2018 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Le président de l'assemblée procède à la présentation du projet de règlement 1001-2018-01 modifiant le règlement 1001-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018 lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2018-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1002-2018 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Étienne Urbain donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1002-2018-02 modifiant le règlement 1002-2018 relatif à la tarification de l'ensemble des Services municipaux, tel qu'amendé.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1002-2018-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1002-2018 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ

Le Président de l'assemblée procède à la présentation du projet de règlement 1002-2018-02 modifiant le règlement 1002-2018 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

RÉSOLUTION 261-07-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2018 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 juin 2018 par monsieur le conseiller Étienne Urbain;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1002-2018-01 modifiant le règlement numéro 1002-2018 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 262-07-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1017 RÉGISSANT LES COMITÉS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 juin 2018 par madame la conseillère Isabel Lapointe;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1017 régissant les comités de la Ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 263-07-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1020 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 630, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 juin 2018 par monsieur le conseiller Dany Beauséjour;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement qui a été faite par monsieur le conseiller Dany Beauséjour à la séance du 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT la consultation des employés le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché aux bureaux de la Ville et sur le site internet de la Ville et publié dans le journal Infos Laurentides, édition du 20 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1020 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 630, tel qu'amendé.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME MARIE-ÈVE PROULX À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DE L'AGENDA 21 LOCAL

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 25 juin 2018, de madame Marie-Ève Proulx, à titre de membre du Comité de l'Agenda 21 local.

RÉSOLUTION 264-07-18
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DE DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville est dotée de différents comités et qu'afin de faciliter l'administration de ces derniers, il s'avère opportun de synchroniser les mandats des membres;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer le suivi des dossiers des divers comités, il serait opportun que la moitié des mandats des membres arrive à échéance au 15 janvier de chacune des années;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et unanimement résolu:

DE PROCÉDER AUX NOMINATIONS ET DE RENOUVELER le mandat des membres des divers comités comme suit :

9273

Comité consultatif d'urbanisme	Fin du mandat 15/01/2019	Fin du mandat 15/01/2020
Christiane Wilson (renouvellement)	x	
François Allard (renouvellement)	x	
Éric Miljours (renouvellement)		x
François Brousseau (nomination)		x

Comité consultatif d'environnement	Fin du mandat 15/01/2019	Fin du mandat 15/01/2020
Émilie Riopel (renouvellement)	x	
Robert Bisson (renouvellement)	x	
Céline Lachapelle (renouvellement)		x
Dominique Chartier (renouvellement)		x
Mathieu Bigras (nomination)		x

Comité de l'Agenda 21 local	Fin du mandat 15/01/2019	Fin du mandat 15/01/2020
David Roy (renouvellement)	x	
Mélanie Jean (renouvellement)	x	
Annie Larochelle (renouvellement)		x
Nicolas Stival (renouvellement)		x
Gaétan Demers (renouvellement)		x

Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées	Fin du mandat 15/01/2019	Fin du mandat 15/01/2020
Annie Tousignant (renouvellement)	x	
Jocelyne Mainville (renouvellement)	x	
Annie Leroux (renouvellement)	x	
Normand Beauséjour (renouvellement)	x	
Johanne Michaud (nomination)		x
Marie-Josée Roch-Boissonneault (nomination)		x
Janie Ducharme (nomination)		x

La présente résolution abroge et remplace toute nomination et date de fin de mandat antérieures incompatibles avec la présente résolution.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2018 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de juin 2018 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE JUIN 2018

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2018 est déposé.

RÉSOLUTION 265-07-18
PLAN PROJET DE RÉNOVATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PERMIS DE RÉNOVATION 347, MONTÉE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation pour un bâtiment commercial, situé au 347, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de rénovation du bâtiment commercial ayant comme adresse civique le 347, montée de l'Église, le tout tel que montré au plan préparé par CMA architectes, daté du 06 juin 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 266-07-18
ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « RUE ACHILLE », PHASE 1 - PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-ACH-01

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Sylvain Comeault, ingénieur, du Service des travaux publics, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire « rue Achille », phase 1, n'ont subi, depuis les vingt-quatre (24) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser la rue Achille et qu'à cet effet, elle désire s'en porter acquéreur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière couvrant la phase 1 soit un montant de cinq cents dollars (500 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE MUNICIPALISER la rue Achille (lot 5 646 589);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie financière et à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2013-ACH-01 relatif au développement domiciliaire « rue Achille »;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du titulaire de protocole d'entente.

RÉSOLUTION 267-07-18
ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE UN USAGE GARDERIE DANS LA ZONE H1-126 (SECTEUR DU LAC RINFRET)

CONSIDÉRANT qu'une demande modification du règlement de zonage a été présentée par 9176-8606 Québec Inc. afin de permettre un usage garderie dans la zone H1-126;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 juin 2018 et que le CCU, par sa résolution 025-06-18 recommandait au Conseil municipal d'accepter la demande de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 025-06-18 du procès-verbal du 19 juin 2018 du CCU.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL JOSSART À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 20 juin 2018, de monsieur Daniel Jossart, à titre de membre du Comité consultatif d'environnement.

RÉSOLUTION 268-07-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3006 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 12 juin 2018 par monsieur le conseiller Étienne Urbain;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique le 03 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 3006 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2018-03 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Étienne Urbain donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 599-2018-03 modifiant le plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé, afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 269-07-18
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2018-03 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 599-2018-03 modifiant le plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé, afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'amendé;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 24 juillet 2018 à compter de 19h00.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2018-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 600, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Étienne Urbain donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 600-2018-10 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 270-07-18
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2018-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 600, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 600-2018-10 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 24 juillet 2018 à compter de 19h00.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2018-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3001 RELATIF AU ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Danielle Deraiche donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 3001-2018-02 modifiant le règlement 3001 relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 271-07-18
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2018-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3001 RELATIF AU ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 3001-2018-02 modifiant le règlement 3001 relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 24 juillet 2018 à compter de 19h00.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 3003-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 3003, AFIN DE SE CONFORMER AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Isabel Lapointe donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 3003-2018-01 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 3003, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 272-07-18
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3003-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 3003, AFIN DE SE CONFORMER AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ C-19);

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 3003-2018-01 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 3003, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 24 juillet 2018 à compter de 19h00.

RÉSOLUTION 273-07-18
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ - OPÉRATIONS DE REMBLAI DU LOT 1 671 019

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater maître Marc-André LeChasseur afin d'entreprendre toutes les mesures requises afin que le propriétaire du lot UN MILLION SIX CENT-SOIXANTE ET ONZE MILLE DIX-NEUF (1 161 019) du cadastre du Québec se conforme aux lois et règlements en vigueurs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'avocats Bélanger Sauvé pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 274-07-18
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, S.E.N.C.R.L. DANS LE CADRE DE LA MISE EN DEMEURE REÇUE DE « LES BOISÉS DION INC. »

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, d'Aoust s.e.n.c.r.l. afin d'obtenir une opinion juridique relativement à la mise en demeure reçue de « Les Boisés Dion Inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour conseiller la Ville et pour entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation au droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 275-07-18
OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX DE TRAITEMENT DU FER ET DU MANGANÈSE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC LAROCHELLE ET PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de traitement du fer et du manganèse des réseaux d'aqueduc Larochelle et Phelan (URB-SP-2017-250);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 28 juin 2018:

ENTREPRISES	PRIX
Groupe Mécano Inc.	784 405.40 $
Groupe Québeco Inc.	981 694 $
Entreprise générale Gestram Ltée.	991 567 $
Nordmec Inc.	1 174 175 $
Norclair Inc.	1 211 475 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Groupe Mécano Inc., et ce, conformément à leur soumission datée du 28 juin 2018, au montant de sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinq dollars et quarante cents (784 405.40 $), excluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-400-00-711, projet 2016-08.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 276-07-18
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À UNE ÉTUDE DE CIRCULATION (ADM-SI-2018-285)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à une étude de circulation (ADM-SI-2018-285).

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR JULIEN ROSA À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 29 juin 2018, de monsieur Julien Rosa, occupant la fonction de technicien en génie civil.

RÉSOLUTION 277-07-18
ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 2 078 800 AFIN DE RÉGULARISER LE TRACÉ DU CHEMIN DU PONT

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'acquérir une partie du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENTS (2 078 800), du cadastre du Québec afin de régulariser le tracé du chemin du Pont;

CONSIDÉRANT que le puits desservant cette résidence est situé à proximité de la partie de lot à acquérir et que l'acquisition fait en sorte que la relocalisation du puits est requise;

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et unanimement résolu:

D'ACQUÉRIR une partie du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENTS (2 078 800), du cadastre du Québec pour la somme nominale d'un dollar;

DE REMBOURSER les frais de construction d'un nouveau puits, sur réception des pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de dix mille dollars (10 000 $);

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises afin d'acquérir une partie du lot ci-avant énuméré;

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition d'une partie du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT (2 078 800), du cadastre du Québec.

Il est convenu que tous les frais inhérents à cet acte d'achat sont à la charge de la Ville.

RÉSOLUTION 278-07-18
ÉTUDE DE CIRCULATION DE LA CÔTE SAINT-NICHOLAS CONJOINTE AVEC LES VILLES DE MIRABEL ET DE SAINT-JÉRÔME ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES (TP-SI-2018-286)

CONSIDÉRANT que la côte Saint-Nicholas est une route collectrice qui dessert à la fois les Villes de Saint-Colomban, Mirabel et Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que ce chemin est l'accès principal à l'Autoroute 15 pour plusieurs résidents de Saint-Colomban, les résidents du secteur de Mirabel-en-Haut et certains résidents de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que les trois (3) Villes ont un intérêt à travailler ensemble afin de trouver une solution durable;

CONSIDÉRANT la demande officielle, par la résolution 538-06-2018, de la Ville de Mirabel de réaliser une étude conjointe de la circulation de la côte Saint-Nicholas afin de dresser un portrait de la situation et proposer des options de solutions;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Colomban de participer à la réalisation conjointe de cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et unanimement résolu:

DE CONFIRMER la volonté de la Ville de Saint-Colomban de procéder à une étude conjointe, de la circulation de la côte Saint-Nicholas afin de dresser un portrait de la situation et proposer des options de solutions;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'étude conjointe, de la circulation de la côte Saint-Nicholas afin de dresser un portrait de la situation et proposer des options de solutions (TP-SI-2018-286).

RÉSOLUTION 279-07-18
AUTORISATION DE PAIEMENT – SAISON DE SOCCER 2018

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu avec le Club de soccer FC Boréal par lequel la Ville s'engage à verser une subvention annuelle de cinquante dollars (50 $) par joueur ainsi que toutes sommes dues en vertu de la politique familiale de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement au Club de soccer FC Boréal, au montant de vingt mille sept cent cinquante dollars (20 750 $) pour la saison de soccer 2018;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-999.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 280-07-18
EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATIONS À TEMPS PARTIEL À HORAIRE VARIABLE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour des postes de surveillants d'installations à temps partiel à horaire variable;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à l'embauche des candidats suivants :

- ✓ Madame Noémie Lasanté;
- ✓ Monsieur Justin Bourque-Cloutier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Noémie Lasanté et monsieur Justin Bourque-Cloutier, à titre de surveillants d'installations à temps partiel à horaire variable au Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

Les présentes embauches sont conditionnelles à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 281-07-18
EMBAUCHE D'UN CONCIERGE SUR APPEL, POSTE SURNUMÉRAIRE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de concierge sur appel;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à l'embauche de madame Alexanne Richer;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Alexanne Richer, à titre de concierge sur appel, poste surnuméraire, au Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR WILLIAM BEAUCHAMP À TITRE DE MONITEUR DE CAMP DE JOUR (CHEF D'ÉQUIPE)

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission en date du 26 juin 2018, de monsieur William Beauchamp, à titre de moniteur de camp de jour (chef d'équipe).

RÉSOLUTION 282-07-18
EMBAUCHE DE MONITEURS (CHEFS D'ÉQUIPE) POUR LE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux (2) chefs d'équipe pour le camp de jour de l'été 2018, afin de combler des postes laissés vacants à la suite de démissions;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER à titre de (chefs d'équipe) pour le camp de jour - été 2018, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

- ✓ Madame Lisa Melançon;
- ✓ Monsieur David-Alexandre Houle.

Les présentes embauches sont conditionnelles à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

DÉPÔT DE DÉMISSIONS DE MONITEURS DE CAMP DE JOUR

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des démissions, à titre de moniteurs de camp de jour des personnes suivantes :

- ✓ Madame Aurélie Thérien Leonard, en date du 24 juin 2018;
- ✓ Madame Marie-Soleil Côté, en date du 26 juin 2018;
- ✓ Monsieur Xavier Champagne, en date du 22 juin 2018.

RÉSOLUTION 283-07-18
EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2018, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, les personnes suivantes :

- ✓ Madame Émilie Chartrand;
- ✓ Madame Camille Paquette;
- ✓ Madame Majella Côté-Pouliot;
- ✓ Monsieur Nathan Boismenu;
- ✓ Monsieur William Bourbonnière;
- ✓ Monsieur Vincente Fuchslocher Aranda.

Les présentes embauches sont conditionnelles à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 284-07-18
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DE RESSOURCES CULTURE-ÉDUCATION

CONSIDÉRANT que le programme La culture à l'école du ministère de la Culture et des Communications encourage la mise sur pied d'activités à caractère culturel par des enseignants, des artistes, des écrivains et des organismes culturels professionnels dans l'esprit du renouveau pédagogique et de l'ouverture de l'école sur le monde;

CONSIDÉRANT que les organismes sélectionnés à la suite du dépôt de leur candidature seront inscrits dans le Répertoire de ressources culture-éducation, un ouvrage de référence qui réunit des renseignements sur des centaines d'artistes, d'écrivains et d'organismes culturels disposés à offrir des activités de nature artistique et culturelle aux jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire, des écoles publiques et privées du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter une demande d'inscription au répertoire de ressources culture-éducation;

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 285-07-18
AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES SOUTENANT L'ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX MATHÉMATIQUES

CONSIDÉRANT que le programme favorise l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter une demande dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques;

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 286-07-18
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES PARENTS

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents;

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer tous les documents à cet effet.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 20h10 à 20h23.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Roland Leduc

- ✓ La Fête nationale.

Monsieur Bélanger

- ✓ Les matériaux remplissage permis.

Monsieur Serge Faust

- ✓ Les bacs à déchet et recyclage à proximité des boites aux lettres;
- ✓ La gestion des vidanges fosses septiques par la Ville;
- ✓ Le mot du maire.

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Les travaux nécessitant l'obtention d'un permis;

Monsieur Sébastien Landry

- ✓ L'acquisition d'une partie du lot 2 078 800 afin de régulariser le tracé du chemin du Pont.

RÉSOLUTION 287-07-18
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h23 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Xavier-Antoine Lalande Maire	Me Stéphanie Parent Greffière